

**AG du 27 juin 2018**  
**Association des enseignants d'arts visuels, section Vaud**  
***Espace Dickens, Lausanne***

Excusé.e.s : Suzanne Fourré, Julie Trolliet, Peggy Jault, Claire De Buren, Martine Bréchon, Carmen Zimmerman

Présent.e.s : Peter Schreuder, Daniel Bugmann, Eloi Meylan, Gilles Pierrehumbert (non membre, secrétaire général de SUD), Nicole Goestchi Danesi, Romain Rousset, Eric Bolomey, Natalia Fernandez (non membre, étudiante)

La séance s'ouvre à 18h30.

Comité du jour : Président du jour Daniel Bugmann, Peter Schreuder, Eloi Meylan

Nouveau comité élu lors de la séance du 27 juin 2018 :

Romain Rousset, président

Eloi Meylan, trésorier

Julie Trolliet-Gonzalez, membre du comité

### **Adoption du procès verbal 2017**

Le procès verbal 2017 est approuvé par tout le monde.

### **Ordre du jour**

Tout le monde se met d'accord pour commencer par le point 6, puis l'ordre du jour est validé.

La discussion commence par une petite présentation de l'EAV par Daniel pour Natalia. La situation ayant été évoquée dans le mail, Daniel présente les options pour le futur de l'association.

1. Dissolution de l'association.
2. Formation d'un nouveau comité qui reprend et fait vivre l'association.
3. Mise en veilleuse de l'association. Implique l'établissement d'un « comité technique » ou « comité transitoire » qui ne s'occupera que de percevoir les cotisations, les payer à SUD et de refaire une AG à un moment ou à un autre, soit pour dissoudre l'association (AG extraordinaire), soit pour retenter le point 2.

Natalia demande pourquoi l'association en est là. Daniel explique comment l'association a fonctionné ces dernières années, des comités entre copains, explique deux trois actions et évoque les problèmes de personne qu'a pu poser sa longue présidence (7 ans).

Nicole demande ce qu'il en est des association dans les autres cantons ainsi que des liens de l'EAV avec ces dernières. Daniel répond que les liens sont « très légers » puisque nous ne sommes plus

vraiment actif depuis au moins une année. L'association genevoise est plus une commission qu'un syndicat, gérée par l'état et composée des chefs de file d'établissement. En Valais il n'y a pas d'association. Il y a un petit groupe à Neuchâtel dont on ne sait pas grand chose, pareil pour le Jura. A Fribourg il se passe des choses à la HEP. A Berne il y a des choses qui fonctionnent bien. Et l'association nationale est en plein changement.

La discussion qui suit tente d'évaluer les « pour » et les « contre » d'une dissolution ainsi que l'utilité effective de l'EAV VS l'engagement qu'elle demande.

Daniel dit que l'EAV ne fonctionne pas si mal puisque sur 100 membres payants, 70 paient sans rappel.

Il est dit que l'association peut proposer une aide juridique ( bien que cette dernière soit toujours assurée par SUD ).

Natalia rappelle que l'on peut être syndiqué sans être à l'EAV ( ce qui est son cas ).

Gilles explique les cotisations et dit que pour l'instant la cotisation de l'EAV à SUD est de 50.- par membre payant mais que cela va passer à 55.-

La cotisation en membre individuel de SUD qui est actuellement d'une 100aine de CHF devrait également augmenter de 5 à 10 CHF.

Il explique également que s'il n'y a plus d'organisation autonome des enseignants d'arts visuels, les membres voulant être syndiqué de manière spécifique à la discipline se retrouveront dans des « groupes de branche » internes aux syndicats (SVMS etc.. en fonction du degré d'enseignement) dont les cotisations s'élèvent à 200.- sauf pour le pré-professionnel qui est un peu moins cher. Il n'existe pas de syndicat pour les formateurs de la HEP.

Daniel rappelle que l'association nationale est en restructuration et qu'il est difficile d'être présents sur tous les plans, dans toutes ces associations.

Eloi explique également que si « on en est là » ce n'est pas seulement en raison de la complexité des syndicats mais aussi à cause des problèmes de personnes qui ont « sapé le moral des troupes » depuis plusieurs années.

Natalia enchaîne avec l'idée que si c'est maintenant la maladie qui domine et que plusieurs années de recherche de remède n'ont pas été concluantes, il est peut-être temps de changer de corps et de refaire une nouvelle structure qui repart de zéro.

Eric dit que ça a déjà été pareil. Il pense que c'est important de payer les cotisations pour maintenir la structure, jusqu'à ce qu'il se relance petit-à-petit.

Nicole demande bilan du pour et du contre de la dissolution.

Gilles dit qu'on ne peut pas dissoudre une association qui a encore des fonds.

Il imaginait que: soit association ne disparaîtrait pas mais qu'elle serait en attente de la constitution d'un nouveau comité lors d'une AG convoquée par comité démissionnaire ou transitoire ou qu'elle serait reprise par nouveau comité.

Il insiste sur le fait que les termes de dissolution doivent être clairement explicités aux membres par écrit. Qu'advient-il du fichier d'adresses, des fonds etc...? Il demande également, dans le cas d'une dissolution, d'au moins proposer aux membres de demeurer au sein de la fédération. Dans la fédération il existe un groupe de branche. Actuellement les membres de l'EAV vont directement chez SUD pour les questions de défense juridique.

Insiste sur le fait qu'il faut avoir les infos précises de la dissolution avant de pouvoir la proposer.

Il est expliqué que l'EAV peut par exemple servir à assouplir les titres ( discussion avec C. Amarelle sur les conditions de postulation au secondaire II )

Eric demande ce qu'il en est des interventions en 7/8.

Gilles explique que la loi dit que le maître de classe en 7/8 doit être un généraliste ( à partir du 1er août 2018) et que cela représente une pression sur les AVI. Mais ça n'interdit pas l'octroi de périodes AVI en classes 7/8 à des spécialistes; en particulier lorsqu'il s'agit d'honorer des contrats. Mais à long terme, évidemment que les spécialistes auront moins d'heures surtout dans les établissements où il n'y a que du primaire. La direction générale s'en fiche de comment tout cela est appliqué, les directions se débrouillent.

Eric demande encore si la dissolution de l'association amplifie ce problème, mais il est clair que les deux questions sont séparées.

L'EAV s'est battue pour la période en plus et a réussi. Mais si les membres sont dissolus dans un groupe de branche, par exemple lors de discussions sur grille horaire, la branche est moins puissante comme ça que en EAV.

Après relecture des statuts, il faut faire une AG extraordinaire pour dissolution.

Après relecture des statuts, l'association devrait être dissoute si l'ensemble du comité démissionne et qu'il n'y a pas assez de volontaires pour reprendre le flambeau.

Romain demande pourquoi les nouveaux démissionnent?

Eloi explique que l'expérience n'a pas été concluante pour lui, qu'il a eu l'impression de perdre du temps et que la forme « association » ne lui convient pas; en 2018 il fera son service civil et ne ferme pas la porte à l'EAV, mais se retire du comité pour l'instant.

Pour Peter, l'expérience n'a pas été concluante non plus, de plus n'étant pas enseignant titulaire, il ne se sent pas légitime d'être au comité de l'association.

Romain demande si la dissolution est inévitable ou s'il n'y a pas plutôt un problème de structure, qu'il faudrait repenser. Il explique que depuis plusieurs années il semble que faire vivre l'EAV soit quelque chose qui demande de jouer quitte ou double. En venant à l'AG, on a toujours l'impression qu'il faut soit s'engager dans le comité, soit dissoudre l'association. Si l'association a deux rôles principaux qui seraient l'organisation d'événements et la défense juridique, demande s'il n'y a pas de possibilité de scinder ces deux rôles afin que des personnes différentes s'en occupent, à la mesure de leurs sensibilités et intérêts.

Nicole rappelle qu'il y a 15 ans se constituait le groupe CREA ( Comité pour la Revalorisation des Enseignements Artistiques à l'école ) qui avait mis les AVI sur devant de la scène et qui était une commission de l'association.

Dans le cas d'une association dormante, Gilles dit qu'il faut au minimum un fond de roulement, à savoir la perception et le paiement des cotisations. Afin que dans le cas d'un besoin de défense, le travail que demande l'action puisse être payé. Sans syndicat, dans une telle situation, il faut engager du temps et des fonds personnels bien plus importants que le paiement d'une cotisation.

Il dit également que la SVMS a plus de 900 membres actifs, mais qu'il ne sont toujours que 4 au comité. Ils ont une secrétaire administrative à 50%, du coup ils ne s'occupent plus que de politique. Il pense que dissoudre l'association aujourd'hui est aller trop vite en besogne. Qu'il faut convoquer une assemblée extraordinaire ou chaque condition de la dissolution sera votée et annoncée dans l'ordre du jour.

Il parle de la possibilité d'enregistrer la démission du comité. Ce qui ne laisse statutairement d'autre issue que prochaine la AG, voie la modification des statuts ou la dissolution de l'association.

Reste la question de l'avenir des fonds et du fichier de membres?

Nicole dit qu'il serait dommage de ne pas être syndiqué.

Daniel dit qu'il n'est pas pour la dissolution.

Nicole dit que si association dormante, il est important que Daniel soit pas responsable des comptes, des archives, etc.

Eric dit que plusieurs personnes autour de lui ont dit que le travail de Daniel ces derniers 10 ans proposait des bons éléments et allait dans la bonne direction et qui remerciait Daniel pour cela. Mais c'est le temps pour d'autres de s'investir.

Gilles demande que SUD puisse s'adresser aux membres de l'EAV pour leur proposer une alternative dans le cas d'une dissolution.

5/6 personnes votent pour mettre l'association en veilleuse.

Finalement Romain Rousset accepte la présidence de l'association.

Eloi Meylan reste le caissier.

Julie Trolliet, absente mais volontaire par mail, est élue comme troisième membre du comité pour être en accord avec les statuts.

Ces rôles sont acceptés par tout le monde après clarification du rôle du comité transitoire, baptisé comité « dormant ». Ses responsabilités seront:

- Perception des cotisations auprès des membres.
- Paiement des cotisations à SUD.
- Se renseigner précisément sur les conditions de dissolution. ( Gilles se propose comme ressource )

- Convoquer une AG extraordinaire pour voter les modalités de dissolution ou transmettre l'association à un nouveau comité.

## **Finances**

Les finances ne sont pas validées, elle doivent encore être vérifiées. Eric et Nicole se proposent comme vérificateur.trice.s des comptes.

## **Assouplissement des conditions d'engagement au secondaire II**

Explication des actions du groupe de travail. Obtention d'un rendez-vous avec C. Amarelle. Problème de la reconnaissance et de la valeur des titres pré-HES. Rappel des enjeux par Gille. Ce dossier est traité par SUD.

## **Présences aux événements artistiques et pédagogiques**

Le résumé des événements est présent dans la feuille.

## **Journée pédagogique**

Daniel rappelle son congé sabbatique afin de préparer la journée pédagogique, mais il dit avoir pris beaucoup de retard. Il va, pour sûr, faire quelque chose durant la journée d'ouverture de *Vevey Images*. Il ne le fait pas sous le nom de l'EAV, mais tout le monde est le bienvenu pour travailler sur ce projet.

## **Permanence**

La permanence n'a pas fonctionné et n'a pas eu de succès. Il est suggéré que la cause pourrait être le fait que certain.e.s ne reçoivent pas la feuille.

## **OS AVI**

Daniel qui vient de lancer le projet on ne sait pas ce que ça va donner. Pour l'instant Serge Martin travaille dessus.

PV: Eloi Meylan